



Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-5-12-18

Séance du lundi 19 juin 2023

SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE EUROPÉENNE D'ALSACE AU MONDE SPORTIF

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, STRAUMPANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIHL Pierre donne procuration à BELTZUNG Maxime
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ADRIAN Daniel
DEBES Vincent donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas
DREXLER Sabine donne procuration à KLEITZ Francis
ELMLINGER Carole donne procuration à KAMMERER Joseph
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BEHA Nicole
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HELDERLE Emilie donne procuration à LUTENBACHER Annick
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à VOGT Victor
HOULNE Monique donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à JANDER Nicolas
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à DIETRICH Martine
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara

SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à HEINTZ Paul
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à DOLLINGER Isabelle
ZAEGEL Sébastien donne procuration à CLAUSS Robin

EXCUSES :

COUCHOT Alain, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, SCHMIDIGER Pascale,
SCHULTZ Denis, ZELLER Fabienne

ABSENTS :

DELATTRE Cécile, RAPP Catherine, SENE Marc, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-5-2 du 6 février 2023 relatif à la nouvelle politique sportive alsacienne,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-5-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 Agir pour les jeunes, une priorité des politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 relative aux délégations consenties au Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la 12ème Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 31 mai 2023,
- VU l'avis favorable de la 9ème Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 2 juin 2023,
- VU l'avis favorable de la 10ème Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim du 30 mai 2023,
- VU l'avis favorable de la 11ème Commission Eurométropole de Strasbourg du 23 mai 2023,
- VU l'avis favorable de la 13ème Commission Région Colmar du 2 juin 2023,
- VU l'avis favorable de la 14ème Commission Agglomération de Mulhouse du 26 mai 2023,
- VU l'avis favorable de la 15ème Commission Sud Alsace - Saint-Louis -Sundgau - Thur-Doller du 23 mai 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'intervention de Nicolas MATT, Rapporteur du rapport, relative aux modifications des propositions de subventions aux clubs suivants : BOXE CLUB SOULTZ, COMITE

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la seconde liste de subventions de fonctionnement de l'année 2023, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives pour un montant total de 153 061 €, selon la répartition jointe en annexe 1 à la présente délibération ;
- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique, à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature analytique</i>	<i>Montant</i>
<i>P208</i>	<i>O004</i>	<i>P208E01</i>	<i>T81</i>	<i>(1118) 65-65748-326</i>	<i>153 061 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>153 061 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote